



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet**

Saint-Brieuc, le 14 janvier 2026

**BULLETIN VIGILANCE JAUNE CRUE**

La préfecture des Côtes-d'Armor vous informe que :

- le service de prévision des crues a placé le tronçon Le Léguer/Guindy/Jaudy au **niveau de vigilance jaune** à compter de ce jour, mercredi 14 janvier 2026 à 16 heures ;

L'épisode pluvieux qui se met en place demain jeudi 15 janvier, essentiellement sur le Finistère, devrait concerner les cours d'eau limitrophes des Côtes-d'Armor, dont le Léguer, le Guindy et le Jaudy.

À la suite des pluies, dont le pic d'intensité est attendu pour le milieu de matinée du jeudi 15 janvier, le Léguer connaîtra la montée la plus rapide et devrait voir le pic de crue arriver à Belle-Ile-en-Terre en fin de journée de jeudi.

Sur le Guindy et le Jaudy, cours d'eau avec un temps de réaction plus long, le pic de crue est plutôt attendu dans la nuit de jeudi à vendredi 16 janvier.  
En l'absence de pluies supplémentaires, la décrue qui suivra ne sera pas contrariée.

Vous trouverez ci-après les conseils de sécurité.

## **Conseils de comportement pour les collectivités**

### **Vigilance JAUNE Crue :**

- Informer les populations concernées.
- Protéger les biens avec le concours des services techniques en relevant le mobilier et l'électroménager exposés et réaliser des batardeaux avec des sacs de sables en protection des habitations.
- Fermer les routes inondées et préparer la fermeture des routes susceptibles de l'être.
- S'assurer du bon entretien des caniveaux pour permettre l'évacuation des eaux pluviales.
- Demander aux gérants des campings situés en zone inondable de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des occupants.
- Informer de l'alerte les organisateurs des rassemblements prévus sur votre commune. Le cas échéant, les limiter ou les interdire (rassemblements à proximité d'un cours d'eau).
- Vérifier ou démonter les chapiteaux, tentes ou structures pour l'organisation de manifestations ou rassemblements (rassemblements à proximité d'un cours d'eau).

## **Conseils à relayer à vos administrés**

### **Vigilance JAUNE Crue :**

- Se tenir informé,
- Éviter de pratiquer des activités nautiques,
- Éviter de se déplacer et ne pas s'engager sur une route immergée, même partiellement.